

## ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE

### PROCÈS-VERBAL 02/20

**Mercredi, 17 décembre 2020, 20.00 h**

**dans la grande salle de la Maison Wyttenbach, Rosius 1, 2502 Bienne**

Présidence: Fritz Marthaler, Président

Procès-verbal: Sylvia Treuthardt, Secrétaire centrale

Présents: 25 personnes, dont 21 avec droit de vote

Excusés: B. Bürki, C. Grupp, S. Keller, M. Laux, P. V. Coppenolle, D. Suter

### Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 2 septembre 2020
- 2 Information concernant le plan financier 2021 - 2025
- 3 Budget 2021 et décision concernant le taux d'imposition fiscale, acceptation
- 4 Nouveau règlement du personnel, acceptation
- 5 Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier, acceptation
  - a) Maison Zwingli, Hintergasse 12, 2504 Bienne / parcelle 722
  - b) Villa (ancienne cure), Rue du Stand 19, 2502 Bienne / parcelle 640
- 6 Informations concernant les immeubles
- 7 Informations en provenance des paroisses
- 8 Divers

L'invitation à l'Assemblée a été publiée le 18.11.2020 dans la Feuille officielle du district Bienne-Evilard ainsi que dans les feuilles officielles des districts Aarberg, Büren, Erlach et Nidau. En plus, les documents pouvaient être consultés sur le site WEB [www.ref-bielbienne.ch](http://www.ref-bielbienne.ch). Tous les documents sont disponibles en français et en allemand lors de l'Assemblée.

Monsieur Valéry Blaser est nommé scrutateur. 21 ayants droit de vote sont comptés, la majorité absolue est donc de 11 voix.

### Délibérations

Le pasteur M. Pierre-André Kuchen fait une introduction et présente une courte vidéo du calendrier de l'Avent digital du Réseau des jeunes.

Le Président salue les personnes présentes avec quelques mots par rapport au contexte difficile en raison de la pandémie de la COVID-19 et ouvre la séance.

### Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 2 septembre 2020**  
Le **Procès-verbal** de la dernière Assemblée ordinaire **est accepté à l'unanimité** et avec remerciements à son auteure.

**2 Information concernant le plan financier 2021 - 2025**

Le Plan financier a pour but de planifier et évaluer, dans la perspective actuelle, l'évolution des finances de 2021 jusqu'en 2025.

Ceci nous donne des indices quant au moment où des mesures doivent être prises et mises en œuvre afin qu'il y ait suffisamment de moyens disponibles pour toutes les prestations et manifestations.

L'Administrateur central explique le plan financier en relevant deux positions centrales. D'une part, d'importants investissements dans les immeubles sont prévus, la Maison St. Paul devrait par exemple être assainie. D'autre part, il présente l'évolution de entrées fiscales qui sont difficiles à estimer.

Il est certain qu'en raison du Corona et des réformes fiscales à venir, les revenus vont fortement diminuer. Les premières années, nous pourrions compenser une partie des pertes par des prélèvements dans les réserves. Dès 2024 le résultat sera probablement négatif. A l'avenir, la Paroisse générale sera tributaire des paroisses pour obtenir plus d'informations. En même temps, dès 2021, les dépenses seront plus surveillées.

Fritz Marthaler, en tant que Président de la COFI, relève que celle-ci est responsable d'assurer les finances. Plusieurs analyses sont en cours pour redresser le déficit. D'une part avec un processus de recherche de synergies entre les paroisses. D'autre part il faut voir comment le financement de l'assainissement de la Maison St Paul pourra être assuré.

**Il est pris connaissance du plan financier 2021 à 2025.**

**3 Budget 2021 et décision concernant le taux d'imposition fiscale**

Le budget 2021 est présenté par l'Administrateur central. Il est calculé sur la base d'un taux fiscal inchangé de 0.23 et présente un déficit de CHF 661'100.00. En comparaison, le budget 2020 présentait un résultat de CHF 0.00 après la mise en réserve financière obligatoire de CHF 428'400.00.

L'analyse des revenus montre que 80% de nos revenus résultent des revenus fiscaux dont 20% en provenance des personnes morales.

Au niveau des dépenses, les charges du personnel représentent avec 49.05 % la part la plus importante; les charges pour biens, services et marchandises s'élèvent à 23%. Le reste concerne en majeure partie des dépenses liées.

Depuis plusieurs années, la Paroisse générale s'occupe du contrôle des processus et des activités. La COFI a fait un énorme travail dans ce domaine. Un catalogue et un réexamen de tous nos immeubles doivent montrer si et comment des immeubles peuvent être attribués à des tâches différentes ; la Maison Zwingli par exemple a été entièrement louée à la Ville de Bienne. La COFI s'est également fixé comme but d'intensifier le contrôle financier grâce à des indicateurs financiers. De manière générale, la situation du Corona-virus provoque des charges supplémentaires.

**Basé sur les propositions du CPG, l'APG accepte à l'unanimité :**

- 1. Un taux inchangé de l'impôt ecclésiastique de 0.23**
- 2. Le budget 2021 avec un excédent de charges de CHF 661'000.- pour des charges totales de CHF 8'132'700.- opposées à des revenus de CHF 7'4716'000.-**

#### **4 Nouveau règlement du personnel, acceptation**

Finalment, après plusieurs années, nous pouvons soumettre à l'assemblée un nouveau Règlement du personnel. Le règlement peut être consulté sur notre page WEB et à l'Administration centrale.

M. Christoph Breitenmoser, entreprise Triaspect, possède une grande expérience dans la création de règlements du personnel. Il y a deux ans, nous lui avons demandé et il a accepté de diriger tout le processus de développement de notre règlement. Il nous présente comment le présent règlement a été réalisé.

Le Statut du personnel et les ordonnances y relatives étaient obsolètes et devaient être remaniés. Basé sur le règlement du personnel de la Ville de Bienne un premier projet a été élaboré. Eté 2019, le CPG a procédé à une première lecture et, après de premières corrections, il a également pu le soumettre à une délégation du personnel. Nous avons ensuite tenu compte du retour des remarques de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) et de RefBeJuSo. Finalement une dernière lecture avec la traduction juridique a été faite.

Il ne s'agit pas d'un règlement totalement nouveau, mais adapté aux réalités actuelles. Une attention particulière a été portée au fait que les conditions en faveur du personnel ne devaient pas se péjorer. Le « congé paternité a été intégré au règlement même avant la votation. Seules les primes d'ancienneté subissent des changements mais applicables uniquement aux personnes nouvellement engagées à partir de 2021. Le personnel entré en fonction précédemment conserve ses acquis. Le présent règlement est la base des ordonnances détaillées qui sont encore à élaborer et qui seront décidées par le CPG.

**L'Assemblée de la paroisse générale accepte à l'unanimité le Règlement du personnel qui entrera en fonction dès le 01.01.2021.**

#### **5 Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier**

Rolf Schwab, Président de Commission des immeubles (LIKO) commente les deux documents :

##### **5a Maison Zwingli, Hintergasse 12, 2504 Bienne / parcelle 722**

A partir d'octobre 2020, la Maison Zwingli est entièrement (à l'exception du logement) louée à la ville de Bienne. Comme, à partir de ce moment-là, l'immeuble ne peut plus être occupé par les paroisses, ce bâtiment doit être transféré dans le patrimoine financier.

**L'APG accepte à l'unanimité le transfert de la Maison Zwingli, Hintergasse 12, 2504 Bienne / parcelle 722 du patrimoine administratif au patrimoine financier.**

**5b Villa (ancienne cure), Rue du Stand 19, 2502 Bienne / parcelle 640**

La villa à la Rue du Stand 19 est une ancienne cure. Elle comprend trois appartements. Aujourd'hui il n'y a pas de sens à garder un si grand immeuble comme cure. En plus, des rénovations sont nécessaires afin de pouvoir par la suite le louer aux conditions du marché. Il est demandé de transférer l'immeuble au patrimoine financier.

**L'APG accepte à l'unanimité le transfert de la Villa, Rue du Stand 19, 2502 Bienne / parcelle 640 du patrimoine administratif au patrimoine financier.**

**6 Informations concernant les immeubles**

En tant que Président de la LIKO, M. Rolf Schwab donne des informations concernant les immeubles. Pour le remplacement de la cure de la Rue de Stand, l'appartement habité par Mme la pasteur Anna Razakanirina à la Rue du Midi 32 deviendra la nouvelle cure de la PA.

Il est réjouissant que le TOBS ait signé le contrat de location pour l'Église Zwingli. Par ce fait, la Maison Calvin pourra à nouveau être plus souvent louée. Les locations de la Maison et de l'Église Zwingli ne conduisent pas à d'importantes limitations

Le projet d'assainissement de la Maison St Paul sera présenté au CPG en début de l'année prochaine. Les dépenses pour la rénovation seront plus élevées que prévues à l'origine. Ceci bien que seul un assainissement énergétique soit envisagé. La structure de base est en bon état, mais il est maintenant nécessaire de remplacer les fenêtres, la climatisation et le chauffage. Il est également prévu de mettre en place une installation solaire.

La LIKO a organisé à fin août un « workshop ». Il a entre autre été constaté que certains immeubles sont loués trop bon marché ou même gratuitement. Là où les immeubles sont mis à disposition gratuitement, il faudra comptabiliser sous forme de subvention afin que les coûts engendrés soient clairs. Un groupe de travail a été constitué pour traiter ces questions et élaborer des propositions de solutions.

Mme Agnes Leu, pasteur de l'Église Zwingli, nous rend attentifs et attentives au fait qu'il y reste encore une présence de la paroisse puisqu'elle y a sa place de travail. Et même si le TOBS en fait son local de répétition, la PA y célèbre toujours des cultes et des enterrements.

**7 Informations en provenance des paroisses**

**Paroisse générale**

Mme Doris Amsler-Thalmann, active dans la paroisse depuis 35 ans, nous informe qu'après 10 de présidence au Conseil de la paroisse générale, elle désire se retirer. A la recherche d'une remplaçante ou d'un remplaçant, nous sommes heureux de vous informer que Mme Eva Thomi accepte d'assumer la présidence ad interim pour une année. Mme Doris Amsler-Thalmann reste pour l'instant membre de la LIKO.

Au nom de l'APG, M. le Président Fritz Marthaler remercie pour cet énorme engagement pendant toutes ces années au service de l'Église. En signe de gratitude un bouquet et un cadeau lui sont remis sous de forts applaudissements.

### **Paroisse française**

Mme la Présidente Michèle Morier-Genoud remercie les personnes présentes d'avoir participé à l'assemblée malgré la pandémie COVID. Cette dernière a fortement marqué la vie paroissiale de cette année. Beaucoup d'activités ont dû être annulées. Malgré tout, nous avons également vécu des moments forts. En octobre nous avons organisé un culte à la mémoire des personnes décédées du COVID. Nous ne savons pour l'instant pas encore comment nous pourrions fêter Noël. La Présidente remercie toutes les collaboratrices et collaborateurs qui, avec créativité et motivation ont malgré tout réalisé bien des projets. C'est avec grande reconnaissance qu'elle présente aussi ses meilleurs vœux à Mme Doris Amsler-Thalmann.

### **Paroisse allemande**

Le Président M. Christophe Grupp étant absent en raison d'une séance du Conseil de ville, c'est M. Marc Knobloch qui le remplace.

En 2019, la PA a revu son organisation. Les mesures COVID n'ont toutefois pas encore permis de réaliser les effets espérés. Cette réorganisation a nécessité plusieurs déménagements. « L'église solidaire » conduite par Mme Laura Lombardo est maintenant installée à la Maison Calvin. « L'église célébrante » sous la houlette de M. Marcel Laux est actuellement présente un peu partout, alors que « l'église formation » avec Mme Barbara Heer est stationnée à la Maison Wyttenbach. Les déménagements pourront être terminés ces prochaines semaines.

Malheureusement deux pasteurs ont donné leur démission et la recherche d'un.e successeur.e est en cours. Il vaut la peine de jeter un coup d'oeil sur le calendrier digital de l'Avent qui présente de belles lueurs d'espoir. Corona nous a appris à devenir plus actifs et plus créatifs. Nous espérons que les cultes prévus pour Noël pourront avoir lieu. M. Marc Knobloch souhaite, malgré Corona de bonnes et belles fêtes.

## **8 Divers**

Le Président informe que Mme Sylvia Treuthardt, après 15 années de Secrétariat central, prendra sa retraite à la fin de l'année. Il la remercie avec un petit cadeau pour le travail fourni. Sa remplaçante Mme Patricia Cavaco est présentée et saluée comme la remplaçante. Elle est entrée en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Le Président remercie pour la préparation des documents de cette assemblée. Il remercie également les paroissien.ne.s qui soutiennent par leur présence les activités et les cultes. Avec ses meilleurs vœux pour un temps de l'Avent et de Noël lumineux, pour une nouvelle année pleine de santé, le Président clôt l'Assemblée.

Fin de l'Assemblée : 21.40 h

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président:

La Secrétaire :

Fritz Marthaler

Sylvia Treuthardt